

(((infos))) déchèteries

Sauvons les meubles !

Apportés en déchèteries il faut désormais les déposer dans les bennes à mobilier, afin de les recycler.

Les chaises plastiques serviront à fabriquer des tuyaux; le bois, à fabriquer des panneaux de particules pour de nouveaux meubles et la mousse des matelas pour faire des panneaux isolants.

- En 2018 les déchèteries de Tresses et St Caprais vont être également équipées de bennes ameublement.
- Meubles en bon état : déposez-les plutôt dans les zones de gratuité du SEMOCTOM (ou à Rizibizi à Salleboeuf 89 av. du Périgord - tél : 05 56 52 59 87)



Les papiers ne sont plus acceptés en déchèterie

dans les bennes à cartons. La séparation des papiers et des cartons entraîne des surcoûts de traitement inutiles. **De même, les bouteilles plastiques ne sont plus acceptées.**

> mettez-les dans votre bac jaune !



Zones de réemploi

Une nouvelle zone de gratuité sur la déchèterie de Béguey

Les zones de gratuité ont pour but de favoriser la réutilisation des objets dans une logique de lutte contre le gaspillage.

Ce sont aussi des espaces aménagés sur les déchèteries où les usagers peuvent déposer des objets en bon état dont ils n'ont plus besoin, mais qui sont encore fonctionnels.

Le dépôt et le retrait d'objets y sont totalement gratuits ●

Planning d'ouverture des zones de gratuité

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Saint-Léon | 1er mercredi du mois |
| Saint-Germain du Puch | 1er mardi du mois |
| Béguey | dernier mardi du mois |
| mars à octobre | 1 journée |
| novembre à février | 1/2 journée |